

Cahier des charges

Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Le BIJ assure l'accueil et l'information du public. Il peut contribuer à l'animation et au développement d'un réseau local d'information jeunesse et/ou à l'élaboration d'une documentation locale en relation avec le Centre de Ressources Information Jeunesse provincial.

Implantation

Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet local d'information des jeunes. Ce projet est fondé sur une étude diagnostic présentant les constats préalables liés à l'environnement, aux publics, et justifiant la nécessité de créer une structure information jeunesse sur le territoire concerné clairement identifié.

Locaux

Ils favorisent la démarche et l'échange d'informations : ils disposent :

- d'un lieu exclusivement consacré à l'information jeunesse et identifié à l'intérieur et à l'extérieur par le pictogramme de l'information jeunesse,
- d'un espace spécifique d'information, de permanences et de conseils,
- d'un espace préservant la confidentialité des entretiens,
- d'un accès direct et facile avec l'extérieur (de préférence rez-de-chaussée avec vitrine)
- d'une surface minimum de 30 m²

Ils sont conformes aux exigences de sécurité liées à l'accueil du public.

Equipement

Il est choisi avec l'objectif de favoriser l'auto-information et doit comporter au minimum :

- des présentoirs, rayonnages et rangements, des chaises et des tables pour le public,
- un bureau d'accueil pour l'informateur,
- un espace d'affichage et une signalisation claire des services et des outils disponibles,
- un photocopieur, un téléphone,
- au moins un poste informatique multimédia, avec connexion Internet et imprimante, accessible au public et si possible un autre à l'usage de l'informateur.

Ouverture au public

Elle est au minimum de 30 heures par semaine, avec ouverture le mercredi et/ou le samedi et sur les plages horaires correspondants à la fréquentation de la structure par les jeunes.

Fonds documentaire

Minimum obligatoire :

- le fonds documentaire national « Actuel CIDJ »,
- le fonds documentaire local de référence « Info CIJNC ».
- les kits d'information thématiques des journées nationales : initiative, Europe,...
- la documentation locale : Mairie, associations, annuaires locaux...
- tous documents d'information créés par le Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC).
- tous documents, catalogues, annuaires, journaux répondant aux besoins des jeunes (santé, loisirs...)

Personnels

- L'accueil et l'information du public sont assurés par au moins un informateur à plein temps.
- C'est une personne de niveau IV minimum, ayant une expérience auprès des jeunes ou une expérience d'information et d'accueil du public. Elle est formée à l'accueil, l'écoute, l'information et le conseil, à l'utilisation des TIC, à la gestion d'un fond documentaire, à la gestion et à l'évaluation des actions.
- Une personne documentaliste qualifiée élabore la documentation provinciale.
- Une personne de niveau IV minimum est chargée de l'animation et du développement du réseau local. Cette tâche comporte d'une part l'organisation de rencontres générales ou thématiques, la promotion des structures locales, et d'autre part la réalisation de diagnostics et de contrôles qualité. A ce titre, elle suit tous les modules de formation initiale de base dispensée par le CIJNC.
- La personne responsable permanente du BIJ est de niveau III minimum avec une expérience dans l'information jeunesse. Elle a des compétences dans la gestion d'un budget et la gestion du personnel.

Moyens financiers

Un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement propre au BIJ est identifié au sein de la structure support. Il fera apparaître :

- salaires et charges
- fournitures de bureau
- documentation
- travaux, fournitures, services extérieurs
- promotion externe

Bilan et projet annuels

En fin d'année, le BIJ doit envoyer à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie un bilan annuel d'activité et un projet d'activité pour l'année à venir. Il en envoie un double au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie.